

Procès-Verbal

DATE DE
CONVOCATION :

25 septembre 2019

DATE
D’AFFICHAGE :

1^{ER} Octobre 2019

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

En exercice : 11

Présents : 09

Absents : 02

Votants : 09

L’an deux mille dix-neuf, le mercredi 2 Octobre, à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni en mairie sous la présidence de M. Jean-Marie CHAVAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Marie CHAVAL, M. Christophe CHAILLOU, M. Christophe CATHUS, M. Jean-Michel BZDZINCK, M. Jean-Claude MELCHIORI, M. Pierre MONTHEIL, Mme Roseline GRAZZI, Mme Brigitte FAURE, Mme Brigitte ROUSSEAU.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Sylvain BAUNAT, Mme Christelle MORAS.

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Pierre MONTHEIL, 2^{ème} Adjoint

APPEL ET VALIDATION DU QUORUM

M. le Maire accueille les participants.
Le quorum étant atteint, la séance débute à 20h00.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

M. Pierre MONTHEIL est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES

2019-001 – DELIBERATION RELATIVE AUX DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES »

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-002 – DELIBERATION MODIFICATION DES STATUTS DU SDE 24

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES

2019-003 – DECISION MODIFICATIVE CREDIT SUPPLEMENTAIRE DE 645 € POUR LE REVERSEMENT DU FPIC

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES

2019-004 – SUBVENTION POUR L'AMICALE LAIQUE BADEFOLS/CALES/TREMOLAT/PONTOURS « LES AMIS DE L'ECOLE »

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES

2019-005 – DECISION MODIFICATIVE CREDIT SUPPLEMENTAIRE DE 745 € POUR LA PARTICIPATION AU VOYAGE A SAUMEJAN POUR L'AMICALE LAIQUE BADEFOLS/CALES/TREMOLAT/PONTOURS « LES AMIS DE L'ECOLE »

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES

2019-006 – DEVIS POUR LE MUR DU NOUVEAU CIMETIERE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES

2019-007 – PROJET D'ACHAT D'UN TERRAIN A UN PARTICULIER

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES

2019-008 – ACHAT DE MATERIEL POUR LE SERVICE TECHNIQUE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES

2019-009 – CONTROLE DE LA SECURITE INCENDIE DE LA COMMUNE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES

2019-001 – DELIBERATION RELATIVE AUX DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES »

Rapporteur : Jean-Marie CHAVAL

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir consulté Monsieur le trésorier principal, Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies »,

Conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire, **RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE,**

Il vous est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés;

- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances ou lors de réceptions officielles;

- manifestations culturelles, locations de matériel (chapiteaux);

- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations;

- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés) lors de déplacements individuels ou collectifs, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Entendu le rapport de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DECIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-002 – DELIBERATION MODIFICATION DES STATUTS DU SDE 24

Rapporteur : Jean-Marie CHAVAL

Monsieur le Maire soumet au membre du Conseil Municipal qu'à la suite de la réunion le 10 Septembre 2019, le Comité Syndicale du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne a adopté à l'unanimité la modification des statuts du SDE 24.

Le conseil Municipal est invité à se prononcer sur les modifications statutaires du SDE 24.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

- APPROUVE à l'unanimité la modification des statuts du SDE 24.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES

2019-003 – DECISION MODIFICATIVE CREDIT SUPPLEMENTAIRE DE 645 € POUR LE REVERSEMENT DU FPIC

Rapporteur : Jean-Marie CHAVAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires pour effectuer le reversement du FPIC d'un montant de 645 € au compte 739223.

- ✓ Le compte 615221 (Bâtiments publics) sera diminué de 645 €
- ✓ Le compte 739223 (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) sera augmenté de 645 €.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité cette ouverture de crédits supplémentaires de 645 €.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES

2019-004 – SUBVENTION POUR L'AMICALE LAIQUE BADEFOLS/CALES/TREMOLAT/PONTOURS
« LES AMIS DE L'ECOLE »

Rapporteur : Jean-Marie CHAVAL

Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'allouer une subvention d'un montant de 745 euros (sept cent quarante-cinq euros) à l'Amicale Laïque Badefols/Calès/Trémolat « Les amis de l'école » pour la participation au voyage des enfants du RPI à Sauméjan.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES

2019-005 – DECISION MODIFICATIVE CREDIT SUPPLEMENTAIRE DE 745 € POUR LA
PARTICIPATION AU VOYAGE A SAUMEJAN POUR L'AMICALE LAIQUE
BADEFOLS/CALES/TREMOLAT/PONTOURS « LES AMIS DE L'ECOLE »

Rapporteur : Jean-Marie CHAVAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la décision prise de verser une subvention à l'Amicale Laïque de Badefols/Calès/Trémolat/Pontours, il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires au compte 6574 d'un montant de 745 € afin de pouvoir verser cette subvention.

- ✓ Le compte 615221 (Bâtiments publics) sera diminué de 745 €
- ✓ Le compte 6574 (Subvention de fonctionnement aux associations) sera augmenté de 745 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité cette ouverture de crédits supplémentaires de 745 €.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES

2019-006 – DEVIS POUR LE MUR DU NOUVEAU CIMETIERE

Rapporteur : Jean-Marie CHAVAL

Monsieur le Maire soumet au membre du Conseil Municipal les différents devis pour la construction du mur de l'agrandissement du cimetière.

- ✓ Devis d'installation d'un grillage sur la totalité du cimetière par l'Entreprise ESCARMANT d'un montant de 15 505 € TTC
- ✓ Devis d'un mur côté Nord-Ouest du cimetière effectué par M. LAMOTHE Florian d'un montant de 10 250 €
- ✓ Devis d'un mur côté Nord-Ouest du cimetière effectué par M. MONZIE Sébastien d'un montant de 16 202 €
- ✓ Devis d'un mur côté Nord-Ouest du cimetière effectué par M. SICARD Morgan pour un montant de 20 259 €

Le Conseil Municipal après en délibéré a retenu l'Entreprise LAMOTHE Florian pour effectuer les travaux du mur du nouveau cimetière.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES

2019-007 – PROJET D'ACHAT D'UN TERRAIN A UN PARTICULIER

Rapporteur : Jean-Marie CHAVAL

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'achat d'un terrain à un particulier d'une contenance d'environ 18 000 m² au lieu-dit « La Capelle » pour acquérir du foncier afin de créer une réserve foncière.

Les membres du Conseil Municipal, décident de prendre le temps de la réflexion avant de prendre une décision.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES

2019-008 – ACHAT DE MATERIEL POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Rapporteur : Jean-Marie CHAVAL

Suite à la demande de l'agent technique de l'achat d'un harnais, le Conseil Municipal décide de faire élaguer les arbres de la commune par les services de la Communauté de Communes.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES

2019-009 – CONTROLE DE LA SECURITE INCENDIE DE LA COMMUNE

Rapporteur : Jean-Marie CHAVAL

Suite à la visite de contrôle sur l'ensemble de la commune par le Lieutenant des pompiers M. SIMIONATI, il s'avère que la couverture incendie est de 80 % sur l'ensemble du territoire.

Il existe quelques points à revoir comme le Port de Trémolat où la sécurité incendie devra être installée sur la conduite d'eau du château d'eau, et une sur la route au lieu-dit « Les cinquante » branchée également sur la conduite du château d'eau. Deux bouches d'irrigation seront utilisées par les pompiers au lieu-dit « La Castagnoulade » et au lieu-dit « Le port de Trémolat ». Toutes les bornes incendies qui sont situées sur le réseau d'irrigation devront être matérialisées en jaune.